

Département des
HAUTES-ALPES
Arrondissement
de BRIANCON

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 2 octobre 2019

Date de la

Convocation :

26 septembre 2019

Date d’Affichage :

4 octobre 2019

Objet : Délibération n° 2019-116

Coupe d’affouage 2019 : modificatif

**L’an deux mille dix-neuf, le deux octobre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, GRANET Céline, ROUX Catherine, MOYA Nadine, CORDIER Eveline, ARNAUD Cyril, PESQUE Caroline, PERRINO Charles, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie.

Sont représentés : CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline, CORDIER Georges par ARNAUD Patricia.

Absents excusés : MM. CAZAN Alexandre, CORDIER Georges.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

VU la délibération n° 2019-059 en date du 21/05/2019 définissant les modalités d’attribution de la coupe d’affouage pour l’année 2019,

M. le Maire expose que la confection des lots de bois façonnés en bord de route a pris du retard par rapport au planning prévisionnel avec une livraison estimée pour la semaine 41.

Considérant que la route d’accès pourrait être fermée rapidement en cas de chutes de neige précoces et qu’il serait souhaitable à cet égard de prolonger le délai d’exploitation et d’enlèvement de ces bois par les affouagistes,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **Donne** un avis favorable à l’exposé de M. le Maire,
- **Dit** que le délai d’exploitation et d’enlèvement des bois pour la coupe d’affouage 2019 « bois façonnés en bord de route » est modifié et est fixé au 30 juin 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE